



Formation

DEVENIR ACTEUR EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Cette formation s'adresse aux salariés dont le poste de travail nécessite une importante activité physique et un engagement du salarié en vue de l'amélioration de ses conditions de travail mais aussi de l'encadrement et de l'employeur dans la démarche de prévention.



Objectifs

- ◆ Connaître les risques liés à son activité ou à son métier et analyser en détail sa situation de travail.
- ◆ Adopter les bonnes pratiques et les gestes appropriés à la tâche à effectuer.
- ◆ Proposer à son encadrement des améliorations techniques ou organisationnelles d'aménagement de son poste de travail et mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans l'entreprise.



Notre intervention concrètement

- ◆ Visite de vos locaux et observation des postes de travail.
- ◆ Détermination de vos besoins de terrain.
- ◆ Adaptation du contenu de la formation en fonction des éléments recueillis.
- ◆ Mise en place de sessions dans vos locaux par groupe de 6 à 8 stagiaires :
Durée :
 - ✓ 15 heures pour le secteur « industrie, commerce, BTP et activités de bureau » réparties sur 1 à 2 semaines.
 - ✓ 22 h 30 pour le secteur sanitaire et social réparties sur 3 à 6 semaines.
 - ✓ 7 h 30 pour les sessions de « recyclage ».
- ◆ Délivrance d'un Certificat d'acteur PRAP, d'une validité de deux ans, au stagiaire qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.



+ Les plus

- ◆ Des formateurs certifiés INRS.
- ◆ Un partenaire, le GISSET, agréé pour la formation professionnelle (établissement d'une convention de formation pour chaque stage).
- ◆ Maintien et actualisation des compétences tous les 2 ans par recyclage à votre demande, au sein de notre service.